

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES Jeudi 9 novembre 2017

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Pour commencer mon propos, j'emprunterai quelques phrases de l'avocate Gisèle Halimi : « *La violence faite aux femmes est une pratique inacceptable et une régression de civilisation dans notre pays (...). Présente dans toutes les couches de la société et tous les pays du monde, cette violence possède un caractère universel. Lutter contre elle n'est pas une démarche féministe mais une démarche de progrès* ».

Le chemin de l'émancipation des femmes fut long, douloureux et il est loin d'être terminé. L'histoire de la marche des femmes vers l'égalité en France peut être ramenée à quelques grandes étapes fondatrices : 1907, les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire, 1944 elles obtiennent le droit de vote et l'éligibilité. Après avoir conquis ce droit primordial, de nouvelles luttes émergent, notamment pour l'égalité devant le travail obtenu en 1965. Viendront par la suite dans les années 70 de nouvelles revendications, liées au droit des femmes à disposer de leur corps. Dans les années 2000, c'est l'idée de la parité en politique puis celle de l'égalité entre femmes et hommes qui sera au centre du débat public.

Si nous pouvons constater aujourd'hui de réelles avancées, le chemin est encore long à parcourir pour une société réellement plus juste et égalitaire pour tous. Les discriminations, inégalités et violences faites aux femmes persistent, et on le voit malheureusement tous les jours au travers de l'actualité.

Partout à travers le monde les femmes sont victimes de nouvelles attaques visant leur sécurité et leur dignité, certains gouvernements entérinant des lois qui rognent sur leurs libertés.

Concernant les violences faites aux femmes, l'enjeu est énorme. En France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. En 2016, 123 femmes ont ainsi été assassinées ...

Il est vrai que le cadre légal a évolué et s'est renforcé comme c'est le cas avec la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 qui permet d'aggraver les crimes ou délits commis en raison du sexe de la victime. Mais ces tristes chiffres montrent bien pour celles et ceux qui en douteraient encore, que la lutte contre les discriminations, inégalités et violences liées au genre féminin n'est pas un combat d'arrière garde.

C'est pourquoi nous devons continuer à **sensibiliser, informer et former** pour consolider les avancées acquises afin que les luttes de nos aînées ne restent pas vaines.

Il faut former le personnel médical, de police - même si l'accueil a évolué dans de nombreux commissariats - et de justice aux mécanismes de l'emprise qui enferment les femmes victimes et les empêchent de pousser la porte d'un commissariat ; il faut accueillir la parole. Aujourd'hui, seulement 10 % des femmes victimes de violences sexuelles portent plainte. Et seulement 10 % de ces dépôts de plainte aboutissent à une condamnation de l'auteur.

Ce travail doit avant tout se faire en amont par l'éducation des jeunes filles et des jeunes garçons : savoir lire et écrire, décrypter l'information surabondante, apprendre l'égalité, être éduqué-e-s à la sexualité, composante de la construction de la personne, contribue à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Il faut aussi combattre les préjugés sur les filles et les garçons et ce, dès le plus jeune âge. On voit encore trop souvent dans les manuels scolaires des représentations d'un autre temps où les mamans sont dans la cuisine pendant que les papas sont au travail. Ces préjugés forgent les attentes sociales et les codes sociaux. Les femmes se mettent leur propre plafond de verre, parce que la société, depuis leur enfance, leur apprend à refréner leurs ambitions.

Il est important également que des petites filles puissent se projeter vers des métiers qui ne sont pas « a priori » des métiers de femmes en rencontrant des grutières, des électriciennes, des metteuses en scène ... de la même façon il est important que de

jeunes garçons puissent exercer des métiers généralement réservés aux femmes. En France, le métier de sage-femme ne s'est ouvert aux hommes qu'en 1982 et la situation a peu évolué en trente cinq ans, puisque la profession compte seulement 1 % d'hommes.

Beaucoup reste à faire en matière d'éducation, d'orientation scolaire, d'apprentissage, de culture ... L'Etat comme les collectivités territoriales ont chacun un rôle à jouer et c'est ce que nous pouvons constater au travers des politiques publiques mises en place par le Conseil Départemental.

Sans faire une liste exhaustive des actions menées par le Département, ce dernier participe activement à la déconstruction des stéréotypes en agissant auprès des plus jeunes par des actions de sensibilisation dans les collèges par exemple avec des associations partenaires telles que le CIDFF, RESEDA, ARAP RUBIS, FACE GARD ...

Les valeurs d'égalité femmes/hommes se retrouvent également dans le Schéma départemental de l'enfance et de la petite enfance avec le développement de l'éducation à la vie sexuelle et affective ou encore dans le PDI avec l'offre d'insertion professionnelle en lien avec la programmation du FSE.

En interne, le Département a fait beaucoup de progrès notamment dans le domaine de la parité. Cependant, il doit poursuivre ses efforts dans l'égalité des salaires. En effet, sur les 3149 agents du conseil départemental, 1946 sont des femmes, elles représentent 61,8 % du personnel de la collectivité. Malgré ce, les agents d'encadrement sont majoritairement des hommes : 57 % et 43 % de femmes. Quant à la rémunération brute moyenne, celle des hommes est plus élevée que celle des femmes et l'on compte une différence de 519,8 € par an, soit 43,4 € par mois. Cet écart se creuse si on y inclut les primes, sachant toutefois que certains régimes indemnitaires sont plus avantageux que d'autres comme celui de la filière technique qui compte plus d'hommes que de femmes.

Le rapport qui nous est présenté ce matin est utile et important parce qu'il remet en perspectives les questions d'égalité entre femmes et hommes et nous aide à la réflexion et à la prise de décision. Sa lecture nous montre également que de nombreuses disparités restent à combler pour qu'une véritable culture de l'égalité s'affirme au sein de notre institution.

J'en profite pour remercier très sincèrement ma collègue Isabelle Fardoux-Jouve pour son implication constante dans ce combat et l'assure de notre plein soutien.

Je suis ravie du choix de la collectivité d'appliquer l'écriture inclusive dans toutes les correspondances de notre institution. Les « e » n'ont jamais mangé personne et les académiciens ne sont pas réputés pour être les personnes les plus ouvertes au progrès. N'oublions pas que la langue française est vivante !

Particulièrement, c'est donc à nous, élus, que revient la responsabilité d'impulser de nouvelles énergies pour concrétiser toutes les actions à développer pour y parvenir ; pour faire en sorte que toutes ces préconisations s'inscrivent durablement dans le temps car, dans les faits, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise.

L'étendard du patriarcat est encore trop souvent brandi au dessus de nos têtes.

Je vous remercie de votre attention.